



Créteil, le 3 juillet 2023

Expérimentation pédagogique sauvage dans l'Académie de Créteil : les ULIS généralistes, des dispositifs inclusifs inversés en SEGPA de collège

Les textes :

ULIS

Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire concernent le premier comme le second degré : Ulis école, Ulis collège, Ulis lycée, Ulis lycée professionnel. L'inclusion des élèves en situation de handicap, en fonction de leurs besoins, au sein des classes ordinaires y est renforcée, le dispositif ULIS venant en appui de cette scolarisation. Les ULIS permettent la scolarisation d'un petit groupe d'élèves présentant des troubles compatibles.

(source : <https://www.education.gouv.fr/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap-1022>)

SEGPA

La section d'enseignement générale et professionnelle adaptée accueille des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux, et présentent des lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues au cycle de consolidation.

La Segpa n'a pas vocation à accueillir des élèves au seul titre de troubles du comportement ou de difficultés directement liées à la compréhension de la langue française.

(source : https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo40/MENE1525057C.htm?cid_bo=94632)

Nos constats sur le terrain :

1. De très nombreux. ses élèves scolarisé.e.s en élémentaire en Ulis école sont maintenant non plus orienté.e.s en Ulis collège, structure adaptée à leurs besoins, mais en SEGPA (80 % d'élèves dans certaines classes de 6ème SEGPA). Ces classes deviennent donc de fait des classes d'ULIS qui ne disent pas leur nom.

2. La majorité des élèves de ces classes présente donc maintenant des troubles variés (Troubles Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité, Troubles des Fonctions Cognitives et Mentales, Dyslexie, Dyspraxie, Troubles du comportement...), incompatibles. Ces classes et non dispositifs d'ULIS généralistes, accueillent en plus quelques élèves ayant eux un profil habituel d'élèves de Segpa. Nous

assistons à une inclusion inversée : plus d'élèves porteurs.euses de handicaps que d'élèves ayant du retard scolaire dans un groupe !

3. Dans ces classes hétéroclites ingérables d'un point de vue pédagogique compte-tenu de la variété des profils différents, les élèves ne bénéficient pas de l'appui d'un AESH collectif comme dans un dispositif ULIS. Les enseignant.e.s gèrent comme elles le peuvent cette hétérogénéité que des adaptations pédagogiques seules ne peuvent suffire à prendre en compte .

4. Dans de nombreux collèges, les classes générales sont surchargées, à 30 élèves. Les inclusions d'élèves d'ULIS ou de SEGPA telles que prévues par les textes sont donc impossibles à mettre en place.

La scolarité de l'ensemble des élèves orienté.e.s dans ces dispositifs est gravement mise en cause. La mise en place de cette nouvelle catégorie d'ULIS généraliste place l'ensemble des enseignant.e .s de Segpa dans un stress provenant du sentiment de ne pas atteindre les exigences ou les attentes demandées. (source :<https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/article/risques-psycho-sociaux>)

Petit à petit les enseignants les plus motivés se résignent sans compter le nombre de candidat.e.s qui n'obtiennent pas le Cappeï (50% seulement de certifications par an !) ce qui entraîne une instabilité sur les missions occupées...

Sud Education 94 revendique :

- 1.** la prise en compte dans les calculs d'effectifs des classes générales des EPLE des inclusions d'élèves ULIS, SEGPA et UPE2A, afin que ces inclusions puissent se faire réellement ;
- 2.** l'ouverture de suffisamment de dispositifs ULIS afin de permettre l'accueil des élèves porteurs.euses de handicaps dans les conditions prévues par la loi et d'UPE2A pour les élèves allophones ;
- 3.** le recrutement d'un.e AESH collectif.ive dans chaque classe de SEGPA transformée en ULIS généraliste ;
- 4.** la dotation en équipement informatique des enseignant.e.s d'école élémentaire qui doivent compléter les Livrets de Parcours Inclusifs (la prime informatique de 150 euros est insuffisante pour s'équiper).

SUD Éducation 94

Maison des syndicats de Créteil, 11-13 rue des Archives, 94010 Créteil cédex. 01-43-77-33-59
<https://www.sudeducation94.org/> <https://www.facebook.com/Solidaires94/> <https://solidaires.org/>

*Un syndicat est fort de ses adhérent.e-s. Adhérer à **SUD Éducation 94**, c'est rejoindre un collectif, et donner au syndicat les moyens humains et financiers d'informer, de défendre, d'émanciper, de lutter pour une autre école et pour une autre société. **Contacts et adhésion ici : <https://www.sudeducation94.org/adhesion/>***

SUD éducation rappelle son exigence de retrait de la réforme des retraites. Cette réforme est injuste puisque ce sont deux ans de vie qui sont volés aux personnels. Nous continuerons de le rappeler : la réforme des retraites est une attaque inacceptable contre la santé des personnels.